

222C2332
FR0014004X25-DIV27

10 octobre 2022

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Le 7 octobre 2022 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait que la société Groupe Bertrand envisage de déposer sur les titres de la société GROUPE FLO¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GROUPE FLO sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 7 octobre 2022 par la société Groupe Bertrand et par la société GROUPE FLO.